



## PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal d'AURONS Séance du 14 septembre 2023

Le 14 septembre deux mille vingt-trois, à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal d'AURONS se sont réunis en mairie, sur convocation qui leur a été adressée le 6 septembre 2023, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales par Monsieur André BERTERO, Maire d'AURONS.

Étaient présent(e)s :

Mmes Régine FARLIN – Natacha GRISONI – MM. Olivier BEDUS – André BERTERO – Alain BROUSSE – Christian DENANS – Thierry MOPIN – Jean de PALEVILLE

Étaient Absent(e)s excusé(e)s :

- Mme Mélanie GALVEZ donne pouvoir à M. André BERTERO
- Mme Sophie KERNEN donne pouvoir à Mme Régine FARLIN
- Mme Véronique LEFUR donne pouvoir à M. Thierry MOPIN
- M. Stephan LUCIBELLO donne pouvoir à M. Christian DENANS

Étaient Absent(e)s non excusé(e)s :

- Mme Virginie BOCCA
- M. Alain GRANDGIRARD

Madame Régine FARLIN, après avoir procédé à l'appel de tous les membres du Conseil Municipal, est désignée comme secrétaire de séance (cf. article L 2121-15 du CGCT).

Il est constaté que le quorum est atteint et que la feuille de présence est signée.

Ces formalités remplies, sous la présidence de Monsieur le Maire, la séance est ouverte à 18 heures 15.

\*\*\*

- 1) **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 juillet 2023**, dont copie a été adressée à chaque conseiller ; celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés comme suit :

A l'unanimité soit 12 voix pour : Mme Régine FARLIN - Mélanie GALVEZ (pouvoir à M. André BERTERO) - Mme Natacha GRISONI - Mme Sophie KERNEN (pouvoir à Mme Régine FARLIN) - Mme Véronique LEFUR (pouvoir à M. Thierry MOPIN) - M. Olivier BEDUS - M. André BERTERO - M. Alain BROUSSE - M. Christian DENANS - M. Stephan LUCIBELLO (pouvoir à M. Christian DENANS) - M. Thierry MOPIN - M. Jean De PALEVILLE.

**2) Approbation du transfert de la parcelle n° 25 (vacante et sans maître), sis lotissement Les Pinèdes, dans le domaine public de la collectivité**

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que suite au refus de l'héritage de la famille BARDIN, qui comptait de nombreuses dettes, la parcelle n° BA 25, sise Lotissement des Pinèdes, Zone NU, d'une superficie de 5 170 m<sup>2</sup> est à l'abandon depuis plusieurs années. Pour mémoire, le PLU communal stipule que la mention NU correspond à une zone naturelle et forestière dont l'espace est dédié à l'habitat existant dans les écarts (Les Costes, Les Pinèdes, le Pigeonnier Est). La maison qui a été construite sur celle-ci tombe en ruine. De plus, force est de constater que des squatteurs occasionnels et des jeunes en ont fait leur terrain de jeu, ce qui pose des problèmes en termes de sécurité.

Il est rappelé que les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés. Il peut s'agir notamment de biens qui font partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté.

A ce jour, selon Les Domaines, ce bien est réputé vacant et sans maître, la dernière héritière connue étant Mme Alix POULARD (née le 15/09/1896 et décédée en dehors de la commune d'Aurons à une date inconnue) ; c'est pourquoi il est envisagé dans un premier temps de le transférer dans le domaine public de la collectivité. Ce transfert doit être constaté par acte authentique, passé en la forme administrative ou notariée, à l'initiative et aux frais de la collectivité bénéficiaire, puis transmis au conservateur des hypothèques en vue de la publicité foncière.

Il est précisé que dans un second temps, la destination de la parcelle pourra faire l'objet d'un examen au cours d'une prochaine séance du conseil municipal.

Conformément aux articles L 1123-3 et 99 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, la commune se doit de suivre scrupuleusement la procédure applicable ; à cet effet, celle-ci a transmis au préalable une demande de renseignements auprès du Centre des Impôts Fonciers d'Aix-en-Provence afin de connaître la situation du bien en matière de recouvrement foncier.

Après avis de la commission communale des impôts directs (CCID) qui s'applique désormais aux biens bâtis et non bâtis, un arrêté constatant que l'immeuble satisfait aux conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L. 1123-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) sera pris.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité soit 12 voix pour : Mme Régine FARLIN - Mélanie GALVEZ (pouvoir à M. André BERTERO) - Mme Natacha GRISONI - Mme Sophie KERNEN (pouvoir à Mme Régine FARLIN) – Mme Véronique LEFUR (pouvoir à M. Thierry MOPIN) – M. Olivier BEDUS – M. André BERTERO – M. Alain BROUSSE – M. Christian DENANS – M. Stephan LUCIBELLO (pouvoir à M. Christian DENANS) – M. Thierry MOPIN – M. Jean De PALEVILLE.

- Adopte le principe du transfert dans le domaine public de la collectivité de la parcelle cadastrée n° BA 25 sise Lotissement des Pinèdes, constatée vacante et sans maître ;
- Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires à cette opération ;
- Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2023.

**3) Approbation d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental concernant la fourniture et la pose de nichoirs dans le cadre de la protection de la biodiversité**

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que la protection et le développement de la biodiversité constitue un des enjeux majeurs de la politique de soutien du Conseil Départemental auprès des communes qui s'engagent de manière pérenne au titre du dispositif « AIDE A LA PROVENCE VERTE ».

Parmi les espèces menacées, le territoire communal accueille principalement des hirondelles, des faucons, des mésanges mais également des chauves-souris.

Monsieur le Maire propose d'examiner en détail le plan de financement prévisionnel ci-dessous reprenant trois devis sur lesquels les conseillers municipaux sont invités à se prononcer, la part de l'autofinancement communal représentant 30 % HT des équipements soit 2 717,17 Euros.

Nature des équipements	Montant HT	Vote Pour	Vote Contre	Abstention
Nichoir à faucons	216,03 €			
Nichoir à mésanges & hirondelles + gîte chauves-souris	1 891,20 €			
Tour à hirondelles	6 950,00 €			
<b>Montant total HT</b>	<b>9 057,23 €</b>			
Subvention du Conseil Départemental (70 %)	6 340,06 €			

Après avoir examiné les différents devis et en avoir débattu, le Conseil Municipal,

A l'unanimité des 12 voix comme suit : Mme Régine FARLIN - Mélanie GALVEZ (pouvoir à M. André BERTERO) - Mme Natacha GRISONI - Mme Sophie KERNEN (pouvoir à Mme Régine FARLIN) – Mme Véronique LEFUR (pouvoir à M. Thierry MOPIN) – M. Olivier BEDUS – M. André BERTERO – M. Alain BROUSSE – M. Christian DENANS – M. Stephan LUCIBELLO (pouvoir à M. Christian DENANS) – M. Thierry MOPIN – M. Jean De PALEVILLE.

- Reporte à une date ultérieure la réalisation des projets précités,

**4) Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage passée avec la Métropole Aix-Marseille-Provence, portant travaux sortie nord du village, dans le cadre de la délégation de gestion de la compétence Eaux Pluviales et approbation de la Décision Modificative n° 2023-02 en découlant**

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'à la suite d'une révision de prix, le montant prévisionnel des travaux engagés sortie nord du village est passé de 17 448 € TTC à 19 088,11 € TTC.

L'augmentation de 1 640,11 € TTC qui en découle, impacte la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée n° 50/21 délibérée le 20 avril 2021 en Bureau de la Métropole, relative à la création d'un caniveau grille et d'un réseau d'assainissement des eaux pluviales sur 60 mètres linéaires.

A cet effet, la Métropole Aix-Marseille-Provence propose de passer l'avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage précitée, afin d'augmenter l'enveloppe financière initiale des travaux programmés. Par conséquent, la ligne budgétaire correspondante à cette opération doit faire l'objet de la décision modificative n° 01-2023 portant révision de prix.

En section Dépenses d'Investissement, dans le cadre d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la commune, relevant de la compétence Eaux Pluviales, il convient d'inscrire la somme complémentaire de 1 640,11 € TTC comme suit :

Chapitre	Article	Montant	Montant	Solde au BP 2023
4581 Opérations pour compte de tiers	4581001 Opération sous mandat		+1 640,11 €	19 088,11 €
21 - Immobilisations corporelles	2135 – Installations générales	-1 640,11 €		350 426,58 €
<b>TOTAUX</b>		<b>-1 640,11 €</b>	<b>+1 640,11 €</b>	

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

A l'unanimité soit 12 voix pour : Mme Régine FARLIN - Mélanie GALVEZ (pouvoir à M. André BERTERO) - Mme Natacha GRISONI - Mme Sophie KERNEN (pouvoir à Mme Régine FARLIN) – Mme Véronique LEFUR (pouvoir à M. Thierry MOPIN) – M. Olivier BEDUS – M. André BERTERO – M. Alain BROUSSE – M. Christian DENANS – M. Stephan LUCIBELLO (pouvoir à M. Christian DENANS) – M. Thierry MOPIN – M. Jean De PALEVILLE.

- Approuve la signature de l'avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage passée avec la Métropole Aix-Marseille-Provence, portant travaux sortie nord du village, dans le cadre de la délégation de gestion de la compétence Eaux Pluviales ;
- Adopte la décision modificative n° 2023-02 portant sur les prévisions budgétaires 2023, qui découle de l'opération précitée.

**5) Approbation d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental portant travaux de proximité**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient pour la rentrée de septembre d'appréhender une seconde partie de travaux portant aménagements divers et travaux d'entretien rendus nécessaires dans la commune.

A cet effet, il propose d'examiner en détail le plan de financement prévisionnel ci-dessous reprenant différents projets sur lesquels les conseillers municipaux sont invités à se prononcer, la part de l'autofinancement communal représentant 30 % des travaux HT soit 16 219,79 €.

Nature des travaux	Montant HT	Vote Pour	Vote Contre	Abstention
Aménagement parking des Ferrages	14 460,00 €			
Aménagement Cour de la Mairie (mobilier urbain)	12 230,00 €			
Ouverture cloison école élémentaire	7 500,00 €			
Abattage arbres menaçants la GRAND'FOND	3 780,00 €			
Terrassement Fontaine de la GRAND'FOND	2 000,00 €			
Pose Fontaine place Maurice MERENDOL	2 970,00 €			
Fourniture Pierres de Sireuil pour Fontaine	2 082,50 €			
Installation Pupitre d'information	1 948,08 €			
Panneaux signalisation centre village	1 161,40 €			
Support drapeau mairie + remplacement bancs	1 019,00 €			
Sous-total	49 150,98 €			
<i>Aléas de chantier (10 %)</i>	<i>4 915,00 €</i>			
<b>Montant total des travaux à financer</b>	<b>54 065,98 €</b>	<b>11</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
Subvention du Conseil Départemental (70 %)	37 846,19 €			

Après avoir examiné les différents devis et en avoir débattu, le Conseil Municipal,

A 11 voix pour comme suit : Mme Régine FARLIN - Mélanie GALVEZ (pouvoir à M. André BERTERO) - Mme Natacha GRISONI -- Mme Véronique LEFUR (pouvoir à M. Thierry MOPIN) – M. Olivier BEDUS – M. André BERTERO – M. Alain BROUSSE – M. Christian DENANS – M. Stephan LUCIBELLO (pouvoir à M. Christian DENANS) – M. Thierry MOPIN – M. Jean De PALEVILLE.

Et 1 voix contre : Mme Sophie KERNEN pour l'aménagement d'un parking aux Ferrages (pouvoir à Mme Régine FARLIN)

- Approuve la réalisation des projets précités,
- Charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental des B.D.R.,
- Fait inscrire au Budget Primitif 2023 les crédits correspondants.

Monsieur le Maire fait ensuite un tour de table afin d'échanger sur l'actualité municipale, ces différents points n'étant soumis ni à avis ni à vote :

- Dispositif Alarme Elu
- Point sur les déchets et la redevance spéciale
- Nettoyons le Sud > année 2024 > supervision N. GRISONI & O. BEDUS
- Label Village citoyen (réunion publique) > supervision N. GRISONI & O. BEDUS
- Achat Vergers des Alpilles par la SAFER
- Création d'une ZAP (atelier citoyen en octobre) > supervision A. BROUSSE
- Projet Travaux Traversée du village supervisé par le C.A.U.E.
- Projet Travaux extension du BISTROT pour partie commerçante (viennoiseries...)
- Travaux de restauration du lavoir de la GRAND'FONT à prévoir à moyen terme.

**Sauf modification d'urgence, le prochain Conseil aura lieu le mardi 24 octobre 2023 à 18 h 15**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Le secrétaire de séance  
Mme Régine FARLIN



Le Maire  
André BERTERO

